

PLAFONDS DE RESSOURCES LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE 2020

L'accès au logement intermédiaire est soumis à plafonds de ressources.

Les plafonds annuels de ressources des locataires pour les baux conclus ou renouvelés sont les suivants :

	2020	
	Zone Abis ⁽¹⁾	Zone A
Personne seule	38 465€	38 465€
Couple	57 489€	57 489€
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	75 361€	69 105€
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	89 976€	82 776€
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	107 053€	97 991€
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	120 463€	110 271€
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	+ 13 421€	+ 12 286€

(1) Zone A : agglomération de Paris (dont zone Abis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés.

Zone Abis : comprend Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Les plafonds de loyer au m² (hors charges) au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

	2020	
	Zone Abis	Zone A
En euros/m ²	17,43	12,95